

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance d'AJOURNEMENT du 5 novembre 2024 des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie, tenue le 13 novembre 2024 à 18 h 36 au 57, rue Laroche.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères, et monsieur François Boisjoly, conseiller, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Est absent : monsieur Martin Lavallée, conseiller

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance.

2024-11-439

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 18 h 36.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-11-440

PERSONNEL – EMBAUCHE – COORDONNATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour pourvoir un poste de coordonnateur (trice) aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la responsable des ressources humaines et le directeur du service des travaux publics ont mené le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal entérine, suite à la recommandation du comité, l'embauche de monsieur Jean-François Courty à titre de coordonnateur aux travaux publics, poste permanent à temps plein, selon les dispositions de la politique cadre en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le conseiller François Boisjoly dénonce qu'il a un intérêt particulier concernant le point suivant et se retire de la séance. Le quorum est maintenu.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a un intérêt particulier concernant le point suivant et se retire de la séance. Le quorum est maintenu.

2024-11-441

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1071-86-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 269-90 AFIN D'ENCADRER LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT (PROLONGEMENT RUE JOSEPH-ALPHONSE-LUSIGNAN), DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LE STATIONNEMENT ET D'AJOUTER UNE SECTION RELATIVE AUX PROJETS INTÉGRÉS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le second projet de règlement 1071-86-2024 ayant pour titre « Règlement 1071-86-2024 modifiant le règlement de zonage 269-90 afin d'encadrer le projet de développement (prolongement rue Joseph-Alphonse-Lusignan), de modifier les dispositions sur le stationnement et d'ajouter une section relative aux projets intégrés » soit adopté avec modification, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller François Boisjoly réintègre la séance.

La conseillère Josée Castonguay réintègre la séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE QUESTION

2024-11-442

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 18 h 42.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire